



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2022.1914

Du registre des arrêtés municipaux

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT

- Concert d'Orgues à l'église Saint Thomas de Cantorbéry -

ARRETE PROVISOIRE

Nous, Maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;
- **Vu** l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement ;
- **Considérant** la demande du service culturel pour l'organisation du concert d'orgues à l'église Saint Thomas de Cantorbéry « musiques traditionnelles anglo-saxonnes ».

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er.:- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant à tous types de véhicules **le dimanche 04 décembre 2022 de 16h00 à 20h00** :

- sur le parking situé dans la cour de l'église Saint Thomas de Cantorbéry,
- sur les deux places situées côté pair en amont et en aval de l'entrée principale de l'église Saint Thomas de Cantorbéry rue Louis Pasteur.

Article 2 : La circulation de tous types de véhicules sera interdite dans la cour de l'église Saint Thomas de Cantorbéry **le dimanche 04 décembre 2022 de 16h00 à 20h00**.

Article 3 : En dérogation à l'article 2 du présent arrêté, seront autorisés à circuler les riverains ayant un droit de passage ainsi que les véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du Service Technique de la ville.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publication, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **22 novembre 2022**,

Catherine FLAVIGNY

Maire,
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du _____

Copies

Police Nationale / Municipale
SDIS Groupement Sud
MÉTROPOLE Rouen Normandie
Service Communication